

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 10 août, à 19h, à la salle des loisirs sise au 130 rue Principale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Jean-François Lemieux
Monsieur le conseiller Alexandre Bisailon
Monsieur le conseiller Bernard Martel
Madame la conseillère Ginette Laliberté
Monsieur le conseiller Michaël Drapeau
Madame la conseillère Karine Trahan

Tous formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Laval.

Est également présent, monsieur Dominic Alexandre, directeur général et greffier-trésorier.

2026-08-184 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu d'ouvrir cette séance à 19h00.

Adoptée

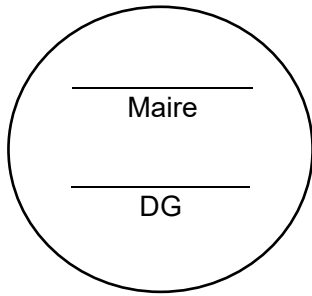
2026-08-185 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026
- 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 4.1 Approbation des dépenses autorisées
 - 4.2 Autorisation des factures à payer
 - 4.3 Signataires au compte Desjardins
 - 4.4 Foire Municipale
 - 4.5 Dépôt de l'état des résultats du 2^e trimestre
 - 4.6 Confirmation d'embauche entretien ménager
 - 4.7 Entente d'inspection entre les municipalités de Saint-Edmond-de-Grantham et Durham-Sud
 - 4.8 Dépôt d'une pétition citoyenne entourant les éoliennes
- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 5.1 Rapport du directeur incendie du mois de juillet 2026
 - 5.2 Entente entraide incendie Ville d'Acton Vale
- 6. TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE**
 - 6.1 Rapport du responsable des travaux publics pour le mois de juillet 2026
 - 6.2 Affichage poste déneigeur
 - 6.3 Mandat d'ingénierie pour la réfection du chemin Mooney
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
- 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 8.1 Fin de l'entente inspection MRC
 - 8.2 Demande de dérogation mineure lot 5 982 184
 - 8.3 Demande de dérogation mineure lot 5 982 205
 - 8.4 Adoption règlement 306 Plan d'implantation et d'intégration Architecturale
 - 8.5 Adoption règlement 341 sur la classification des usages
 - 8.6 Adoption règlement 342 lotissement – lots enclavés
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1 Départ du coordonnateur de la bibliothèque
 - 9.2 Cocktail de remerciements des bénévoles
- 10. COMMUNICATIONS DIVERSES**
- 11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS**
- 12. VARIA**
 - 12.1 Mise à jour des coûts d'entretien des chemins
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Michaël Drapeau et résolu,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

2026-08-186 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2026.

Les membres du Conseil déclarent avoir lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026

Il est proposé par monsieur Michaël Drapeau et résolu,

Que le procès-verbal du mois de juillet 2026 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

2026-08-187 4. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

4.1 Approbation des dépenses autorisées

Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu

D'adopter la liste des comptes du mois de juillet 2026 et remise aux membres du Conseil municipal :

Le montant des dépenses autorisées du mois de juillet 2026 : **60 647.48 \$**

Adoptée

2026- 08-188 4.2 Autorisation des factures à payer

Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu

D'autoriser le paiement des factures à payer pour le mois de juillet 2026

Le montant des factures à payer du mois de juillet 2026 : **45 118.85 \$**

Adoptée

2026-08-189 4.3 Signataires au compte Desjardins

Considérant le départ de monsieur Hilarius Peter ;

Considérant le départ de madame Caroline Dubois ;

Considérant qu'il est obligatoire d'avoir deux signataires sur les chèques : dont un élu et un employé;

Considérant qu'il est préférable d'avoir deux signataires parmi les conseillers et deux signataires parmi les employés ;

Il est proposé par monsieur Michaël Drapeau et résolu,

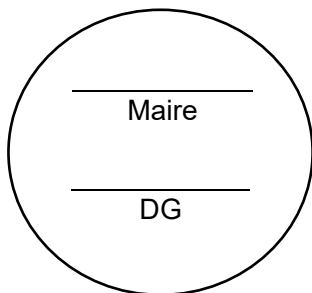
De nommer monsieur Bernard Martel, maire suppléant, et madame Camille Gélinas-Bernier, trésorière adjointe, comme signataires au compte Desjardins.

Adoptée

2026-08-190 4.4 Semaine des municipalités et foire municipale

Considérant que la Semaine des municipalités, organisée annuellement par le Gouvernement du Québec, vise à faire connaître le rôle essentiel des municipalités et à favoriser le rapprochement entre les citoyennes, les citoyens et leur administration municipale;

Considérant que la Municipalité de Durham-Sud souhaite mettre en valeur les services municipaux, les organismes, les entreprises, les bénévoles et les partenaires qui contribuent à la qualité de vie de la communauté;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Considérant que diverses activités seront offertes à la population dans le cadre de cette semaine, notamment une Grande Foire municipale et un parcours à travers le noyau villageois;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel et résolu

Que la Municipalité de Durham-Sud participe officiellement à la Semaine des municipalités du Québec 2026, qui se tiendra du 13 au 19 septembre 2026;

Que le conseil municipal appuie la tenue des activités prévues dans le cadre de cette semaine et réaffirme son engagement à favoriser la participation citoyenne, le sentiment d'appartenance et le rayonnement de la communauté;

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à effectuer les démarches administratives nécessaires à la réalisation des activités et à engager les dépenses requises conformément aux crédits budgétaires disponibles;

Adoptée

4.5 Dépôt de l'état des résultats du 2^e trimestre

Considérant que le directeur général s'était engagé à déposer un état des résultats à chaque trimestre de l'année financière ; le conseil a été informé de l'état des résultats du 2^e trimestre.

2026-08-191 4.6 Confirmation d'embauche à l'entretien ménager

Considérant que la Municipalité de Durham-Sud a procédé à l'affichage d'un appel de candidatures en juin afin de pourvoir le poste de préposé(e) à l'entretien ménager de 3 de ses bâtiments municipaux soit le garage municipal, la salle des loisirs et l'Hôtel-de-Ville;

Considérant que le comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures reçues et à la tenue des entrevues;

Considérant que la candidature de madame Annie Gendron répond aux exigences du poste et qu'elle possède les qualités recherchées pour assurer l'entretien des bâtiments municipaux;

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu,

D'embaucher madame Annie Gendron à titre de préposée à l'entretien ménager des bâtiments municipaux, à compter du 11 août 2026;

Que les conditions de travail applicables soient celles prévues à son contrat de travail, incluant une période probatoire conformément aux pratiques de la Municipalité;

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution;

Adoptée

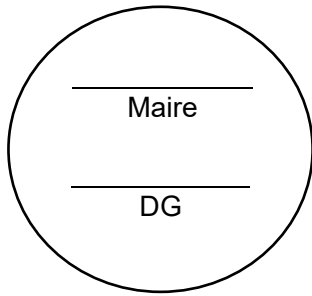
2026-08-192 4.7 Entente d'inspection entre les municipalités de Saint-Edmond-de-Grantham et Durham-Sud

Attendu que la Municipalité de Durham-Sud et la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham souhaitent mettre en place une coopération intermunicipale afin de partager les services d'une ressource en inspection municipale (bâtiment et environnement);

Attendu que cette entente prévoit que la Municipalité de Durham-Sud agira à titre de municipalité responsable et fiduciaire du projet, notamment pour l'embauche, la gestion administrative et financière ainsi que la supervision de la ressource;

Attendu que les deux municipalités conviennent de partager à parts égales les coûts liés à cette ressource, conformément aux modalités prévues à l'entente;

Attendu que cette entente est conclue conformément aux articles 569 et suivants du Code municipal du Québec et vise à définir les modalités de partage de la ressource, des responsabilités, des coûts et de la gouvernance du projet;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

En conséquence, il est proposé par monsieur Michaël Drapeau, et résolu,

Que le conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud approuve le *Protocole d'entente de coopération intermunicipale relative au partage d'une ressource en inspection (bâtiment et environnement)*;

Que la mairesse et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Durham-Sud, ladite entente ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre;

Que cette entente entre en vigueur conformément à ses dispositions, dès sa signature par les deux parties.

Adoptée à la majorité (4 en faveur de la proposition / 2 en désaccord avec la proposition)

2026-08-193 4.8 Dépôt d'une pétition citoyenne sur les éoliennes

Attendu que le conseil accuse réception d'une pétition citoyenne de 403 signataires portant sur la demande d'un moratoire entourant de potentiels projets d'éoliennes sur le territoire de la Municipalité ;

Attendu que le conseil rappelle qu'une entreprise désireuse d'effectuer de la sollicitation, peu importe l'objet de cette sollicitation, doit obligatoirement se procurer un permis de colportage conformément au règlement 277 sur le colportage, et qu'à ce jour, aucun permis n'a été délivré pour de la sollicitation visant l'implantation d'un projet éolien ou/et solaire;

Attendu que le conseil s'engage à tenir informé les citoyennes et citoyens si un tel permis était délivré et qu'un projet d'énergies renouvelables était déposé;

Il est proposé par monsieur Michaël Drapeau et résolu

D'accuser réception de la pétition déposée par les citoyennes/citoyens de Durham-Sud ;

Dans l'éventualité qu'un projet de développement éolien soit déposé à la Municipalité, le conseil s'engage à informer les citoyennes/citoyens ;

Dans l'éventualité qu'un projet de développement éolien soit déposé à la Municipalité, le conseil s'engage à tenir un référendum ;

Du respect des résultats d'un référendum par les membres du conseil en tout respect pour la volonté du peuple à l'égard d'éventuels projets éoliens ;

Adoptée

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Rapport du directeur service incendie du mois de juillet 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le Conseil le rapport du directeur du service incendie du mois de juillet 2026.

Le Conseil en a été informé.

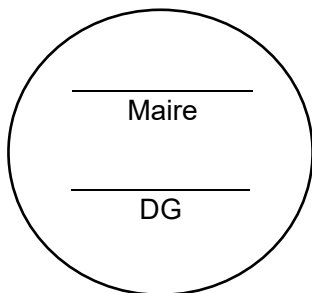
2026-08-194 5.2 Entente d'entraide incendie avec la ville d'Acton Vale

Attendu l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre les incendies liant les municipalités de Durham-Sud et la ville d'Acton Vale dont la signature remonte à 2011;

Attendu la volonté de la ville d'Acton Vale de mettre à jour les modalités financières de manière unilatérale, afin que les coûts de l'entente reflètent les coûts actuels des opérations du service incendie;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel et résolu

D'accepter, tel que déposé, l'addenda à l'Entente d'aide mutuelle des services d'incendie avec la ville d'Acton Vale ;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

D'autoriser la mairesse madame Sylvie Laval ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer le document, pour et au nom de la Municipalité de Durham-Sud;

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1 Rapport du responsable des travaux publics du mois de juillet 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose devant le Conseil le rapport du responsable des travaux publics du mois de juillet 2026.

Le Conseil en a été informé.

2026-08-195 6.2 Affichage du poste de déneigeur

Attendu que la Municipalité doit assurer un service de déneigement sécuritaire et efficace durant la saison hivernale;

Attendu qu'il est nécessaire de pourvoir un poste temporaire d'opérateur au déneigement afin de répondre aux besoins opérationnels du service des travaux publics pour la période hivernale;

Attendu que les conditions d'emploi, les exigences et les responsabilités du poste ont été établies dans la description de poste préparée par l'administration municipale selon les conditions prévues à l'offre d'emploi;

Il est proposé par monsieur Bernard Martel et résolu

Que le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'affichage du poste temporaire d'opérateur au déneigement, conformément à la description de poste et aux conditions d'embauche établies;

Que l'affichage soit diffusé sur les plateformes jugées appropriées par l'administration municipale, incluant notamment le site Internet de la Municipalité, les médias sociaux, les réseaux spécialisés en emploi ainsi que tout autre moyen permettant de rejoindre des candidats qualifiés;

Que la direction générale soit autorisée à procéder au processus de sélection et à présenter au conseil une recommandation en vue de l'embauche.

Adoptée

2026-08-196 6.3 Mandat d'ingénierie pour la réfection du chemin Mooney

Considérant l'importance du chemin Mooney pour la circulation des véhicules ;

Considérant que le chemin Mooney a été identifié par la Fédération Québécoise des Municipalités via le Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) comme étant important sur le plan socio-économique ;

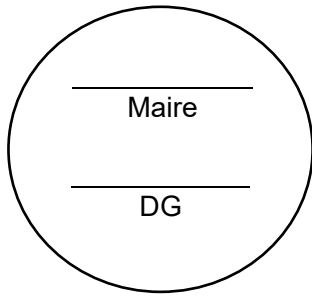
Considérant l'offre de mandat de la firme EXP pour effectuer un devis pour la réfection du chemin Mooney ;

Considérant l'ouverture du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL) dont la date limite est fixée au 18 septembre 2026 ;

Il est proposé par monsieur Alexandre Bisailon et résolu

D'accepter la proposition de la firme EXP au montant de 8 500 \$ + taxes pour l'élaboration de plans et devis pour la réfection du chemin Mooney ;

De permettre à la firme EXP de déposer le projet de réfection du chemin Mooney au PAVL le 18 septembre 2026;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

D'autoriser la mairesse, madame Sylvie Laval et monsieur Dominic Alexandre, directeur général et greffier-trésorier de signer les ententes relatives à l'offre de service ;

Adoptée

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2026-08-197 8.1 Fin de l'entente d'inspection avec la MRC

Considérant l'entente intervenue entre les Municipalités de Saint-Edmond-de-Grantham et Durham-Sud pour le partage d'une ressource en inspection (bâtiments et environnement) ;

Considérant que le service d'inspection opéré par la Municipalité de Durham-Sud permet davantage de flexibilité que celui de la MRC ;

Considérant qu'il y a des situations qui demandent de la patience, de la persévérance, de l'empathie à l'égard de nos citoyens ;

Il est proposé par monsieur Michael Drapeau et résolu

De mettre fin à l'entente d'inspection avec la MRC de Drummond ;

D'aviser la MRC de Drummond de notre intention selon les modalités de l'entente signée en août 2020 ;

D'autoriser la mairesse madame Sylvie Laval ou monsieur Dominic Alexandre directeur général et greffier-trésorier à signer tout document relatif à la fin de l'entente;

Adoptée

2026-08-198 8.2 Demande de dérogation mineure lot 5 982 184

Attendu la demande de dérogation mineure du propriétaire sur le lot 5 982 184;

Attendu que le propriétaire du lot 5 982 184 veut procéder à la construction d'un gazebo de style Out-kitchen surdimensionné de 36 m² alors que le règlement exige un maximum de 15 m²;

Attendu que la dérogation demandée a été analysée avec diligence par les membres du comité consultatif d'urbanisme le 14 juillet 2026 selon les critères d'évaluation;

Attendu que cette demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires voisins, et que par conséquent, ceux-ci ne subissent aucun préjudice, car le bâtiment sera situé à plus de 15 m de distance des lignes de propriétés;

Attendu que le CCU recommande cette demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une dimension de 17' x 21' 357 pieds carrés; (36 m²);

En conséquence,

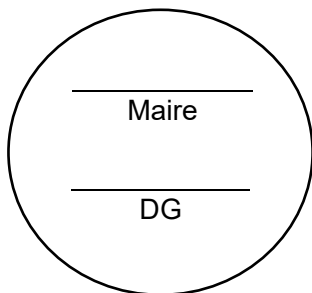
Il est proposé par monsieur Alexandre Bisailon et résolu

Et résolu d'accepter la recommandation du CCU et d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot 5 982 184;

Adoptée

2026-08-199 8.3 Demande de dérogation mineure lot 5 982 205

Attendu la demande de dérogation mineure du propriétaire sur le lot 5 982 205;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Attendu que le propriétaire demandeur du lot 5 982 205 veut procéder à la construction d'une clôture surdimensionnée de 2,13 m de haut alors que le règlement exige un maximum de 2 m maximum en ligne latérale et de 1,2 m maximum en cour avant;

Attendu que la dérogation demandée a été analysée avec diligence par les membres du comité consultatif d'urbanisme le 14 juillet 2026 selon les principaux critères d'évaluation dont celui de ne pas nuire aux propriétés voisines;

Attendu que la clôture est construite à une distance de 18" (46 cm) de la ligne de propriété;

Attendu que le CCU recommande cette demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'une clôture d'une dimension de 120 pieds de long (36,5 m), d'une hauteur de 2,13 m;

En conséquence,

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

D'accepter la recommandation du CCU et d'autoriser la demande de dérogation mineure pour le lot 5 982 205;

Adoptée

2026-08-200 8.4 Adoption du règlement 306 sur le Plan d'implantation et d'intégration architecturale

Attendu que la municipalité a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de mettre en application un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (ci-après PIIA);

Attendu que la municipalité est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu que la municipalité souhaite assujettir la délivrance de divers permis et certificats au règlement de PIIA et à des critères d'évaluation, pour un nouveau développement résidentiel à venir dans les zones H-18 et H-83;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Martel et résolu,

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 306, intitulé « Plan d'implantation et d'intégration architecturale », tel que présenté aux membres du conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution;

Que le règlement soit conservé au greffe et rendu disponible pour consultation conformément aux dispositions législatives applicables.

Adoptée à la majorité (4 en faveur de la proposition / 2 en désaccord avec la proposition)

2026-08-201 8.5 Adoption du règlement 341 sur la classification des usages

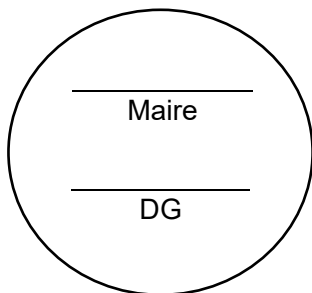
Attendu que conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité locale peut, par règlement, modifier son règlement de zonage;

Attendu que l'annexe A du règlement de zonage no 267-2021, intitulé Classification et description des usages utilise le « Code d'utilisation des biens fonds » (CUBF) apparaissant dans le manuel d'évaluation foncière du Québec, publié par le Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT), édition 2012;

Attendu que l'annexe A du règlement de zonage no 267-2021, intitulé Classification et description des usages pourrait être simplifié en regroupant des classes d'usages sans restreindre ou réduire les usages permis dans chacune des classes;

Attendu que l'émergence de nouvelles entreprises innovantes souhaitant mixer des usages apparentés dans un même groupe sans ajouter de contrainte;

Il est proposé par monsieur Alexandre Bisailon et résolu,



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 341, intitulé « Classification des usages », tel que présenté aux membres du conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution;

Que le règlement soit conservé au greffe et rendu disponible pour consultation conformément aux dispositions législatives applicables.

Adoptée

2026-08-202 8.5 Adoption du règlement 342 lotissement – lots enclavés

Attendu que la municipalité de Durham-Sud est assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

Attendu que la municipalité a adopté son règlement 268 sur le lotissement en 2020;

Attendu que le règlement de lotissement ne fait aucune mention sur les lots enclavés actuels ou à créer;

Attendu que la municipalité souhaite permettre la création de lots enclavés afin que des opérations cadastrales de ce type soient permises dans certain cas très précis;

Il est proposé par monsieur Alexandre Bisailon et résolu,

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 342, intitulé « lotissement – lots enclavés », tel que présenté aux membres du conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution;

Que le règlement soit conservé au greffe et rendu disponible pour consultation conformément aux dispositions législatives applicables;

Adoptée

9 LOISIRS ET CULTURE

2026-08-203 9.1 Départ du coordonnateur de la bibliothèque

Considérant que le coordonnateur de la bibliothèque municipale a informé la Municipalité de son intention de mettre fin à son engagement;

Considérant que le conseil municipal tient à souligner l'implication et la contribution de celui-ci au développement et au bon fonctionnement de la bibliothèque municipale pendant plus de 24 ans;

Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu

Que le conseil municipal prenne acte du départ du coordonnateur de la bibliothèque municipale;

Que le conseil remercie sincèrement Monsieur Jacques Boyer pour les services rendus à la communauté et lui souhaite beaucoup de succès dans la poursuite de ses projets personnels et professionnels;

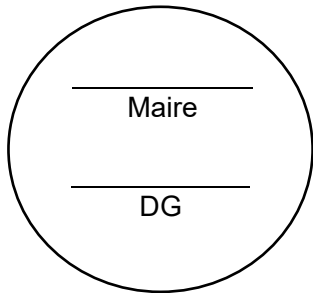
Que le comité des bénévoles de la bibliothèque soit mandaté à réfléchir à la relève à la coordination de la bibliothèque afin d'assurer la continuité des services tout en mettant en place les mesures transitoires jugées appropriées.

Adoptée

2026-08-204 9.2 Cocktail de remerciements des bénévoles

Considérant que les bénévoles contribuent de façon essentielle à la vitalité de la communauté et au succès des activités organisées sur le territoire de la Municipalité de Durham-Sud;

Considérant que le conseil municipal souhaite souligner leur engagement et les remercier de leur précieuse contribution;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD
MRC DRUMMONDVILLE**

Il est proposé par madame Ginette Laliberté et résolu,

Que la Municipalité de Durham-Sud organise un cocktail de reconnaissance des bénévoles le vendredi 18 septembre 2026, à L'Espace loisirs de Durham-Sud;

Que cette activité comprenne notamment des bouchées, des boissons sans alcool, de l'animation musicale ou toute autre activité de reconnaissance jugée appropriée;

Que les dépenses reliées à l'organisation de cette activité soient autorisées et imputées aux postes budgétaires appropriés, conformément aux disponibilités budgétaires;

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à effectuer les achats requis et à signer, au besoin, tout document nécessaire à la réalisation de cette activité.

Adoptée

10. COMMUNICATIONS DIVERSES

11. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

12. VARIA

12.1 Mise à jour des coûts d'entretien des chemins

Le directeur général explique les écarts entre la planification des travaux et les sommes résiduelles qui en découlent. L'intention est d'utiliser, voire maximiser, l'aide financière dévolue à la Municipalité via le Programme d'Aide à la Voirie Locale, volet entretien.

12.2 Présentation Rapport financier en séance extraordinaire lundi, 24 août 2026 à 19h

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-08-205 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Karine Trahan et résolu

De lever la séance ordinaire du conseil à 21h03

Signée à Durham-Sud ce 11^e jour du mois d'août de l'année 2026.

Madame Sylvie Laval
Mairesse

monsieur Dominic Alexandre
Directeur général et Greffier-trésorier